

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Blayais-expedition>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Blayais : Non-respect du débit de dose réglementaire sur une expédition de combustible usé**

27 décembre 2011

France : Blayais : Non-respect du débit de dose réglementaire sur une expédition de combustible usé

Un transport de combustible usé expédié le 27 décembre 2011 par la centrale nucléaire du Blayais présentait un débit de dose, à 2 mètres de la surface du véhicule, supérieur au niveau réglementaire.

La réglementation applicable au transport de matières radioactives par route et par rail dispose que l'intensité de rayonnement dans les conditions de transport de routine ne doit pas dépasser 0,1 mSv/h à 2 mètres de la surface externe du véhicule ou du wagon.

Le 27 décembre 2011, la centrale nucléaire du Blayais a expédié un transport de combustibles usés. La première partie du trajet s'est effectuée par la route afin de rejoindre l'embranchement au réseau ferré distant de plusieurs kilomètres de la centrale nucléaire. Les contrôles réalisés avant départ du train ont mis en évidence, sur un point de mesure, une intensité de rayonnement de 0,13 mSv/h à 2 mètres du wagon. Le colis a été immédiatement redirigé vers le site.

Les premières investigations menées par l'exploitant mettent en évidence que les contrôles réalisés au départ du site avaient bien identifié ce débit de dose supérieur au critère réglementaire. Cet écart n'a cependant pas été identifié par EDF avant l'expédition du convoi routier.

L'ASN a réalisé une inspection le 13 janvier 2012 afin d'analyser les circonstances de survenue de cet événement et a demandé à l'exploitant de réaliser une analyse renforcée des facteurs organisationnels et humains à l'origine de cet événement et de prendre des mesures pour s'assurer qu'il ne puisse pas se reproduire.

Les relevés dosimétriques du personnel qui est intervenu sur ce transport ne mettent pas en évidence de dépassement des doses prévisionnelles. Les doses reçues restent dans la moyenne des doses normalement attendues pour ce type d'expédition.

Du fait de l'absence d'exposition du public et du faible niveau d'exposition des intervenants, cet

événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation. Toutefois, compte tenu du non respect de dispositions réglementaires concernant le transport de matières radioactives, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Non-respect-du-debit-de-dose-reglementaire-sur-une-expedition-de-combustible-use>

Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Blayais-expedition-combustible>